



Conseil économique et social

Provisoire

24 août 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 35^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 juillet 2004, à 10 heures

Président : M. Penjo (Bhoutan)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-42259 (F)



En l'absence de M^{me} Risa (Finlande), M. Penjo (Bhoutan), Vice-Président, prend la Présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/59/86-E/2004/69 et A/59/93-E/2004/74)

Débat consacré au renforcement de la capacité de préparation et d'intervention en cas de catastrophes naturelles, en mettant l'accent sur la création de capacités

1. **Le Président** dit que les répercussions des catastrophes naturelles constituent un problème urgent et grandissant qui concerne tous les pays. Bien que ces catastrophes se produisent dans les pays développés comme dans les pays en développement, elles frappent souvent plus durement ces derniers, mettant régulièrement de nombreuses populations dans une situation de grande vulnérabilité. En 2003, environ 700 catastrophes ont causé la mort de quelque 75 000 personnes – un bilan presque sept fois plus lourd que celui de l'année précédente – et des dégâts économiques s'élevant à plus de 65 milliards de dollars des États-Unis. Les tendances qui se dégagent actuellement laissent présager un avenir encore plus sombre. La communauté internationale doit adopter une approche globale en matière de gestion des catastrophes naturelles – qu'il s'agisse de la préparation, de la prévention ou des interventions – qui mette l'accent sur les mesures visant à créer des capacités locales et régionales et à les renforcer.

2. **M. Egeland** (Coordonnateur des secours d'urgence), animateur du débat, souligne que les catastrophes naturelles représentent l'un des plus grands défis humanitaires, défi qui est sous-estimé par les médias internationaux et ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. Le fait qu'au cours d'une année donnée, sept fois plus de personnes soient touchées par des catastrophes naturelles que par des situations d'urgence complexes, guerres et conflits montre à quel point il est important de se préparer aux catastrophes, d'intervenir et de prendre des mesures de prévention. L'Asie du Sud est actuellement frappée par les pires inondations de mousson qu'elle ait connues ces 10 dernières années, qui ont laissé des millions de personnes sans abri. À cet égard, deux des pays les plus touchés, le Bangladesh et l'Inde, font partie de ceux qui disposent des meilleurs mécanismes de préparation et

d'intervention au monde. Tandis que la communauté internationale se tient prête à intervenir dès lors que la situation l'exige, ces deux pays ont démontré que la première ligne de défense était la meilleure, à condition qu'elle soit efficace.

3. Les membres du Conseil entendront des exposés sur les mécanismes d'intervention internationaux, notamment du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (GCIRS), qui est capable de constituer et de déployer, sous l'égide des Nations Unies, des équipes d'évaluation des catastrophes et des équipes de recherche et de sauvetage partout dans le monde, dans les heures qui suivent une catastrophe, comme cela a été le cas après le tremblement de terre de Bam (République islamique d'Iran). Le débat portera également sur les mécanismes d'alerte rapide mis en place par certaines institutions des Nations Unies, ainsi que les efforts entrepris pour renforcer les capacités locales et internationales en matière de préparation et d'intervention. L'alerte rapide ne présente pas de véritable utilité si elle n'est pas suivie par une intervention et une réaction rapides et associée à la préparation.

4. **M. Graisse** [Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM)], participant, indique que la préparation aux catastrophes naturelles exige à la fois planification et souplesse dans l'exécution des plans d'action afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins des pays et des populations touchés. Depuis la fin des années 90, la communauté internationale a amélioré sa capacité de traiter les questions relatives à la préparation et aux interventions en cas d'urgence aux niveaux local, régional et mondial. Le PAM a passé en revue et renforcé ses capacités d'alerte rapide, amélioré son système de gestion de l'information et accru les moyens dont disposent ses bureaux régionaux décentralisés pour se préparer à des crises éventuelles et s'adapter à des changements de situation sur le terrain.

5. Dans l'ensemble, les capacités d'alerte rapide ont été développées de manière satisfaisante, comme l'ont démontré l'action commune menée par la communauté humanitaire, par le biais du Comité permanent interinstitutions, ainsi que le recours à des services humanitaires communs pour appuyer les interventions opérationnelles. Cependant, il ne suffit pas de lancer des alertes; encore faut-il que les structures aux niveaux local et régional soient capables de supporter une intervention rapide. « L'alerte rapide » doit

déboucher sur une « action rapide ». Une intervention rapide en cas de catastrophe naturelle exige également des outils de programmation souples afin de faire face rapidement aux besoins humanitaires croissants engendrés par les catastrophes. À cet égard, le PAM a mis en place un réseau institutionnel élargi d'aide au développement dans les écoles et les centres de santé maternelle et infantile, ainsi que dans le cadre des programmes « vivres contre travail ». De telles structures sont efficaces car leurs systèmes administratifs sont déjà en place et pourraient être étendus rapidement en cas de catastrophe, en collaboration et en consultation avec les autorités locales, ce qui contribuerait à promouvoir davantage la participation des pouvoirs publics et le renforcement des capacités.

6. Les crises survenues en Afrique australe ont mis en exergue un certain nombre de questions importantes relatives à la préparation aux situations d'urgence. Cette région a, en effet, souffert de précipitations insuffisantes et irrégulières au milieu de l'année 2002, qui ont entraîné des disettes graves et fragilisé encore une situation déjà rendue précaire par le VIH/sida, la pauvreté endémique et des structures de gouvernance affaiblies. Le PAM a, sans tarder, mis sur pied une opération spéciale de coordination régionale en matière de logistique par l'intermédiaire d'un bureau basé à Johannesburg, opération dont ont aussitôt été avertis les donateurs et qui a permis de distribuer des vivres rapidement. Il a également appuyé l'action d'autres organismes, y compris d'organisations non gouvernementales, au moyen d'une filière distincte d'acheminement des vivres, en partageant des informations sur l'évaluation de la logistique et en contribuant à éviter les engorgements dans les ports. À cet égard, l'Envoyé spécial pour les besoins humanitaires en Afrique australe n'a cessé de rappeler qu'il était nécessaire que l'ensemble des parties prenantes – les gouvernements nationaux, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales – collaborent entre elles afin de pouvoir répondre aux besoins des populations dans la région. À l'occasion de sa dernière mission, l'Envoyé spécial a fortement insisté sur le fait que les organismes des Nations Unies devaient encore optimiser l'utilisation de leurs ressources et mener une action à l'échelle du système plutôt que des initiatives individuelles.

7. L'un des autres grands résultats de cette mission a été de mettre en avant la nécessité de renforcer les capacités de la région. Bien que les organismes des Nations Unies aient déjà fourni de nombreuses informations aux comités d'évaluation de la vulnérabilité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ils doivent continuer d'aider les gouvernements à remettre sur pied leurs capacités de prestation de services aux communautés. Il est également essentiel que les systèmes d'alerte rapide, y compris les indicateurs relatifs aux catastrophes naturelles et les facteurs socio-économiques, soient améliorés à l'échelle nationale et régionale. En outre, les évaluations de la vulnérabilité doivent être affinées et intégrer la surveillance systématique des prix du marché, ainsi que des analyses des besoins non alimentaires, le commerce transfrontalier et une meilleure compréhension des liens existant entre le VIH/sida, la sécurité alimentaire, la malnutrition et les stratégies d'adaptation.

8. L'expérience du Bangladesh constitue un bon exemple de ce qui peut être accompli lorsque l'on améliore la gestion des catastrophes naturelles grâce au renforcement des capacités nationales. Le PAM, les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires issus des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont apporté leur appui à la politique en matière de sécurité alimentaire et aux programmes d'aide alimentaire du Gouvernement bangladais. Au cours des 10 dernières années, ce dernier est devenu moins dépendant de l'aide internationale pour faire face aux catastrophes naturelles et a appris à gérer plus efficacement ses propres activités d'atténuation des effets des catastrophes.

9. Entre autres mesures innovantes, le PAM étudie la possibilité de mettre en place une assurance contre la faim extrême à l'intention des personnes touchées par une catastrophe climatique. Avec la Banque mondiale, il a lancé un projet visant à créer un système d'assurance institutionnel, qui permettrait d'apporter une aide financière en cas de besoin et encouragerait fortement à réduire les risques. Grâce à ce projet, qui s'appuie sur des instruments d'assurance existants, la communauté humanitaire internationale pourrait faire appel aux ressources financières et techniques du secteur de l'assurance privée pour répondre aux besoins alimentaires urgents des victimes de catastrophes naturelles avec davantage d'efficacité et de rapidité.

10. **M^{me} Taft** [Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)], participante, dit que les catastrophes naturelles ont des effets dévastateurs sur ceux qui n'y sont pas préparés, effets qui peuvent être, à certains égards, plus importants que ceux d'un conflit. Au cours des 20 dernières années, les catastrophes naturelles ont causé la mort de plus de 3 millions de personnes. Dans de nombreux pays, elles ont anéanti en quelques heures des avancées en matière de développement durement obtenues sur plusieurs dizaines d'années. Face à ces crises, les interventions immédiates relèvent souvent de l'aide humanitaire et de la gestion des situations d'urgence. Cependant, comme dans les situations d'après conflit, on constate souvent un manque de cohésion entre la phase de l'aide humanitaire et celle du relèvement.

11. Lorsque la communauté internationale n'anticipe pas le relèvement, les interventions rapides qu'elle mène sont davantage exposées aux risques. Elle devrait donc procéder à une planification mûrement réfléchie, qui prenne en compte la nécessité de réduire la vulnérabilité en s'assurant, par exemple, que les habitations situées dans une zone sismique sont reconstruites dans le respect de certaines normes, qu'elles ne sont pas implantées dans des plaines inondables ou qu'elles résistent aux tempêtes. Les crises offrent souvent une possibilité de changement et permettent de jeter les bases d'un développement durable. Les catastrophes naturelles remettent en question le développement, mais des choix de développement à courte vue ne font qu'accroître les risques liés aux catastrophes. Ainsi, une urbanisation effrénée, la concentration de populations pauvres dans des zones à risque, des bâtiments dangereux et la dégradation de l'environnement sont autant de facteurs augmentant les effets potentiels d'une catastrophe.

12. La communauté internationale a énormément contribué à atténuer les pertes et les souffrances associées aux catastrophes, mais il faut s'efforcer davantage de mettre en oeuvre des mesures à long terme visant à réduire les risques de catastrophe, en particulier si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout d'abord, il est nécessaire de promouvoir une meilleure connaissance commune des risques et des vulnérabilités, dans la mesure où les catastrophes naturelles et leurs effets dévastateurs sur les sociétés ne sont pas nécessairement inévitables. À cet égard, le PNUD a mis au point un

indice global du risque de catastrophe, qui permet de mesurer la vulnérabilité relative des pays face à trois grands types de catastrophes naturelles – les tremblements de terre, les cyclones tropicaux et les inondations – et met en évidence les facteurs de développement qui contribuent à accroître les risques. Cet indice a permis de démontrer que différents pays, dont le risque d'exposition aux catastrophes naturelles est similaire, subissent des effets très divers, ce qui prouve que les catastrophes naturelles et leurs répercussions sont souvent davantage liées à l'homme qu'à la nature. Le PNUD collabore avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la réduction des catastrophes et à la mise au point d'outils en ligne, ainsi que d'un récapitulatif des pratiques les plus recommandables en matière de gestion des risques et d'autres outils qui seront présentés à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

13. Deuxièmement, il est nécessaire de créer un environnement propice à la réduction des risques, qui mette en avant la gouvernance et le renforcement des capacités. L'amélioration de la gouvernance en matière de gestion des risques suppose que les risques de catastrophe soient pris en compte par un éventail plus large d'institutions publiques et d'organisations de la société civile. Troisièmement, il faut faire en sorte que les régions frappées par une catastrophe bénéficient d'un programme de relèvement transitoire qui couvre davantage que les besoins immédiats. Il est nécessaire, pour ce faire, de renforcer les capacités locales, de reconstruire des structures qui résistent aux séismes, d'améliorer la coordination entre un grand nombre de partenaires très divers, et de s'assurer que la réduction des risques est prise en compte dans des domaines clefs comme la législation, les plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté. Le PNUD est tout à fait disposé à fournir une assistance en matière de formation dans le but de renforcer ces capacités nationales.

14. Pour conclure, l'intervenante rappelle l'importance que revêtent la réduction et la prévention des risques, qui sont au cœur des actions reliant les interventions humanitaires et les programmes de relèvement. Malgré les liens existant entre la pauvreté et la vulnérabilité, il demeure difficile de mobiliser des fonds pour financer le renforcement des capacités en matière de réduction des catastrophes et de relèvement, et le PNUD souhaite collaborer avec l'ensemble des partenaires concernés à l'édification de communautés

plus solides, qui seraient moins exposées aux catastrophes.

15. **M. Frisch** [Président du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (GCIRS)], participant, indique que son exposé sur les expériences, tendances et défis internationaux nouveaux en matière de recherche et de sauvetage se fonde sur les enseignements tirés des principaux événements récents, en particulier les tremblements de terre survenus à Bam (République islamique d'Iran) et en Algérie en 2003. Il mettra l'accent sur la rapidité, la coordination, l'efficacité et la cohérence, tous ces aspects ayant un lien avec la préparation aux catastrophes et le renforcement des capacités régionales et nationales.

16. S'agissant de la rapidité, les interventions nationales et internationales menées en cas de catastrophe naturelle survenant soudainement doivent être lancées immédiatement si l'on veut qu'elles soient efficaces, car agir vite permet de sauver des vies. Il est donc essentiel de renforcer les capacités des équipes dans les pays exposés aux catastrophes. À cet égard, le GCIRS s'est employé, au cours des 10 dernières années, à diffuser le savoir-faire des équipes chevronnées mais il envisage de revoir cette stratégie pendant l'année en cours en s'appuyant sur les recommandations du Secrétaire général.

17. En ce qui concerne la coordination, l'intervenant souscrit au paragraphe 48 du rapport du Secrétaire général (A/59/93-E/2004/74) et insiste sur le rôle crucial que jouent les équipes de réserve des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe dans toutes les initiatives d'aide internationale. Il faut éviter les chevauchements d'activités des mécanismes de coordination dans de telles situations; le recours au Centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain et aux équipes de réserve, décidé et supervisé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève, qui fait office de coordonnateur général, constitue un avantage tangible. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu entre le Bureau et l'Union européenne en vue d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain.

18. S'agissant de l'efficacité, bien que les interventions locales immédiates soient souvent les plus efficaces, seules des équipes internationales de recherche et de sauvetage parfaitement équipées, autonomes et efficaces devraient être autorisées à se rendre dans les pays touchés pour y mener des

opérations de secours. L'efficacité de ces équipes internationales pourrait être contrôlée périodiquement, par exemple au moyen d'une participation régulière à des exercices de formation, voire d'évaluation par des pairs. Après une catastrophe, il est important que des données précises, pratiques et concrètes concernant la situation soient fournies à la population locale, notamment aux familles des victimes.

19. Pour ce qui est de la cohérence, toute opération sérieuse de réduction des risques de catastrophe menée dans le contexte de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes nécessite des investissements à long terme dans les activités structurelles de prévention ainsi que dans les projets de préparation aux catastrophes. Il reste encore beaucoup à faire au niveau des pays pour intégrer pleinement la prévention des catastrophes dans les budgets et les plans à long terme, la communauté internationale devant être étroitement associée à ces efforts, de même que les organisations de la société civile, notamment le secteur privé. La prévention des catastrophes devrait figurer en permanence à l'ordre du jour de la communauté humanitaire, comme cela a été reconnu au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes devrait donner l'élan nécessaire à une intensification de l'action collective dans ce domaine.

20. **M. Mohaghegh** [Coordonnateur des opérations de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)], participant, indique que l'incapacité des pays en développement d'investir suffisamment dans l'atténuation des effets des catastrophes accroît considérablement leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Or, le nombre de ces dernières, qu'elles surviennent soudainement ou se produisent lentement, ne semble pas diminuer à travers le monde. Il faudrait évaluer avec précision les pertes subies par les populations locales et envisager des mécanismes efficaces de préparation et d'intervention.

21. Il convient de se préparer efficacement tout en prenant, dans le même temps, des mesures préventives à long terme, notamment pour réduire la vulnérabilité et les risques, cette démarche devant s'appuyer sur des actions de sensibilisation menées auprès des populations, au niveau des communautés mais aussi des familles et des individus, dans les régions rurales et reculées, en particulier dans les zones sujettes aux

catastrophes. Les initiatives visant à améliorer la préparation aux catastrophes devraient être axées avant tout sur le renforcement des capacités des communautés et se concentrer sur les communautés les moins avancées et les plus vulnérables. Il faudrait mettre en place des mécanismes de collaboration dans les situations où les différents acteurs oeuvrent sur la base de principes et d'objectifs partagés. Les États devraient, en particulier, s'employer à promouvoir la coopération sociale en matière de préparation aux catastrophes et à faire en sorte que les ressources et capacités potentielles soient identifiées et mises à contribution.

22. L'action menée, dans 181 pays, par la Fédération internationale et ses sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constitue un bon exemple de préparation globale à l'échelle des collectivités. En République islamique d'Iran, la société du Croissant-Rouge a su tirer parti de ses programmes locaux de préparation aux catastrophes pour mener une action efficace suite à diverses catastrophes naturelles, y compris au tremblement de terre survenu à Bam, le 26 décembre 2003. Grâce à leur formation et leur organisation préalables, plus de 18 000 bénévoles venus de l'ensemble du pays ont été en mesure de fournir des secours, une assistance et un abri à plusieurs milliers de victimes. Dans les 48 heures qui ont suivi le séisme, plus de 15 000 blessés ont bénéficié de soins médicaux d'urgence, et environ 15 000 personnes ont reçu de la nourriture, un abri et d'autres formes d'aide. Si le soutien généreux de la communauté humanitaire internationale à l'opération de Bam a été grandement apprécié, il n'en reste pas moins que le nombre de victimes secourues par le personnel local des organismes de secours et les bénévoles locaux a été bien plus élevé que celui des victimes secourues par les équipes internationales de recherche et de sauvetage. Lors du tremblement de terre survenu récemment au Maroc, le Croissant-Rouge marocain a su tirer parti des compétences de ses bénévoles et bureaux et offert ainsi un exemple réussi de préparation locale aux catastrophes et de coordination avec le Gouvernement. Suite à ces deux tremblements de terre, la Fédération internationale a déployé des équipes d'évaluation sur le terrain et de coordination, ainsi que des groupes d'intervention d'urgence, et lancé des appels internationaux.

23. La coordination de l'aide humanitaire internationale joue un rôle décisif dans l'efficacité des

interventions en cas de catastrophe aux niveaux local, national et international. Il faudrait accorder une place plus importante à la participation des collectivités locales et des bénéficiaires. Au niveau national, les plans de préparation aux catastrophes devraient comporter une définition précise des rôles et responsabilités des différents acteurs, et tenir compte des particularités sociales et culturelles du pays concerné. Il serait bon que les États consacrent davantage de temps et de ressources à la préparation aux catastrophes et à la coordination, ainsi qu'à la mise en place de réseaux avec des groupes issus de la société civile. Il est nécessaire d'adopter, à l'échelle nationale, une stratégie globale à long terme en matière de préparation et d'intervention face aux catastrophes.

24. Le respect de la dignité des populations touchées par une catastrophe et des bénéficiaires doit constituer le principe de base de toute opération de secours. Dans le cadre des opérations humanitaires, les victimes devraient être traitées comme des partenaires sur un pied d'égalité. Les interventions humanitaires internationales devraient jouer un rôle complémentaire et auxiliaire, et s'inscrire dans une démarche de renforcement des capacités et de préparation à long terme des populations concernées, plutôt que créer une dépendance de ces populations vis-à-vis de l'aide extérieure. C'est ainsi que l'aide internationale pourrait jouer un rôle bénéfique et constructif dans la promotion de la société civile.

25. Les États devraient faciliter les opérations humanitaires internationales en garantissant l'accès aux populations touchées et en permettant l'acheminement de l'aide. Les lois, règlements et principes applicables aux opérations de secours internationales élaborés par la Fédération internationale constituent un cadre approprié pour l'exécution des programmes d'aide internationale. Ils ont été mis en œuvre avec succès durant l'opération de Bam où, pour la première fois, les Nations Unies et la Fédération internationale ont coordonné leurs appels visant à mobiliser l'aide internationale afin d'éviter les lacunes ou les chevauchements d'activités et ont lancé ces appels conjointement.

26. **M. Arrion** [Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO)], participant, fait observer que, compte tenu de l'évolution des besoins humanitaires, il faut, de toute évidence, renforcer la préparation aux catastrophes. On estime qu'au cours des années 90, quelque 200 millions de personnes

auraient été touchées chaque année par des catastrophes naturelles, qui auraient fait environ 80 000 morts. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des victimes vivaient dans un pays en développement. Pour que leur aide soit efficace, les donateurs devraient mettre davantage l'accent sur la cohérence, la transparence et la sensibilisation. Par ailleurs, ils devraient privilégier les instruments et méthodes de planification, les mécanismes d'alerte rapide et de prévision, les procédures de prise de décisions rapide, une exécution efficace des programmes d'assistance grâce à des partenariats de qualité, une coopération étroite avec les principaux acteurs humanitaires et une meilleure préparation, afin d'assurer une transition sans heurts de la phase des secours à celles du relèvement et du développement. Parmi les actions novatrices devant être encouragées par les donateurs, on retiendra le contrôle des dispositifs d'alerte rapide, qui doit être permanent et continu. Il faudrait également encourager le recours aux nouvelles technologies, y compris le renforcement des capacités d'alerte et de suivi des crises grâce à Internet. La Commission européenne a mis au point un procédé d'évaluation des besoins mondiaux, qui lui a permis d'effectuer des études comparatives couvrant 130 pays en utilisant des indicateurs mondiaux. Entre autres mesures novatrices, elle a élaboré un indice des risques de catastrophe, qui décompose les niveaux de risque à l'échelle mondiale mais également à celle des régions et des pays.

27. **M. Egeland** (Coordonnateur des secours d'urgence), animateur, invite les représentants à formuler des observations concernant les exposés faits par les participants.

28. **M. Simancas** (Observateur du Mexique) dit que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour prévenir les catastrophes ou atténuer leurs effets. Cependant, la responsabilité principale en la matière, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de conflits, doit revenir aux États, conformément au droit humanitaire international.

29. **M. Faber** (Observateur des Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Roumanie, Turquie et Croatie) et des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine), dit que l'Union européenne reconnaît que la communauté internationale ne consacre pas suffisamment de

ressources à la préparation aux catastrophes, et il espère que la prochaine Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes permettra d'aborder les questions relatives au renforcement des capacités, à la planification en cas d'imprévu, à la préparation et à la prise en charge. Tandis qu'elle met au point sa propre stratégie de préparation aux catastrophes, qui vient en complément des dispositifs établis par les Nations Unies, l'Union européenne se demande comment cette stratégie et ces dispositifs pourront être mis en oeuvre en association avec les programmes nationaux. Elle s'intéresse également à la façon dont le secteur privé dans les différents pays pourrait participer utilement aux interventions en cas de catastrophe et à la préparation à long terme.

30. **M. Arrion** (ECHO) indique que le système d'intervention de l'Union européenne a été conçu essentiellement à l'intention des pays de l'Union mais qu'il pourrait être étendu à d'autres zones. Il faut empêcher les chevauchements d'activités lors des opérations sur le terrain grâce à la coordination des procédures avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Pour ne pas se retrouver en concurrence avec le système des Nations Unies, qui est plus international, l'Union européenne pourrait envisager de mettre en place un dispositif léger et souple de planification et d'intervention fonctionnant en cercles concentriques, qui s'intégrerait dans l'action menée au niveau mondial.

31. **M. Frisch** (Président du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage) est d'avis que la communauté internationale devrait s'employer à donner à chaque pays des moyens autonomes de recherche et de sauvetage, de secours et, à terme, de relèvement et de reconstruction. Des équipes pourraient également être déployées, en cas de besoin, pour mener des activités de formation et d'autres activités liées à la préparation. L'aspect le plus important resterait la coordination entre les ministères sectoriels mais aussi entre les organismes de secours humanitaires et d'aide, les pays hôtes étant à la tête des opérations. Il est inacceptable que les organismes participants soient hostiles à ce type de coordination.

32. **M. Mohaghegh** (Coordonnateur des opérations de la FICR) dit qu'il est pratiquement impossible d'atteindre une préparation sans faille, dans la mesure où le concept même de situation d'urgence, qui est fonction du facteur temps et de l'étendue de la catastrophe, donne à penser que les populations locales

ne disposent pas de moyens suffisants pour faire face aux dommages. Il faut s'employer en permanence à renforcer les capacités locales car la préparation aux catastrophes fournit l'occasion d'établir le bilan des ressources, difficultés et particularités locales. Il est normal que des différences existent entre les systèmes internationaux et les systèmes locaux de préparation aux catastrophes, dans la mesure où les situations varient en fonction des pays. Par conséquent, il faut chercher à acquérir une meilleure connaissance des capacités, systèmes et ressources de chaque pays. Lors des interventions d'urgence, on doit tenir compte du fait que le pays concerné dispose peut-être déjà de ressources et mécanismes adaptés. Par ailleurs, il faudrait mettre en place un système efficace de gestion de l'information ainsi qu'un mécanisme de coordination afin de tirer profit des connaissances locales et d'échanger des données, sans perdre de vue l'objectif de renforcement des capacités locales et d'autonomie à long terme des collectivités concernées.

33. **M. Egeland** (Coordonnateur des secours d'urgence) fait référence à un mémorandum d'accord en matière de coopération, dont le texte définitif est actuellement mis au point par la Commission européenne, qui vise à garantir la cohérence des opérations sur le terrain. Les catastrophes récentes ont démontré que les activités sur le terrain pouvaient être rationalisées davantage et que les responsabilités hiérarchiques pouvaient être clarifiées, en particulier dans les situations d'urgence.

34. **M^{me} Taft** (Administratrice assistante du PNUD) fait observer que les pays et les communautés frappés par des catastrophes disposent généralement de ressources pouvant être utilisées en vue du relèvement. Il est important que les donateurs et les entités intervenantes en fassent l'inventaire. Les achats de produits locaux non seulement constituent un moyen très utile de stimuler l'économie mais ils permettent également de garantir que les biens fournis répondent aux besoins des populations concernées. Étant donné que le secteur privé participe généralement à la reconstruction des infrastructures après une catastrophe, il est important que des normes de sécurité soient respectées lors de la reconstruction et que les entrepreneurs privés soient au fait des techniques de construction de structures résistantes. À cette fin, les autorités nationales pourraient jouer un rôle utile en proposant des formations ou des partenariats.

35. L'intervenante se félicite de l'initiative relative au système d'assurance lancée par la Banque mondiale et le PAM, et indique que le PNUD s'intéresse également aux assurances s'appliquant à des situations autres que celles touchant à la sécheresse et la sécurité alimentaire. Elle estime également que le secteur privé peut contribuer grandement à l'amélioration des communications grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information. Toutefois, la meilleure communication consiste à écouter les besoins et les suggestions exprimés par les populations locales.

36. **M. Graisse** (Directeur exécutif adjoint du PAM) précise que le PAM étudie sérieusement la possibilité de mettre en place un système d'assurance et qu'il a entamé des consultations avec la Banque mondiale sur la question. Pour ce qui est de la participation du secteur privé, il reconnaît que ce dernier a certainement un rôle à jouer mais que la principale source de financement demeure le secteur public, qu'il s'agisse des organismes d'aide internationaux ou des pays.

37. **M^{me} Golberg** (Canada), notant les progrès considérables réalisés en matière de préparation aux catastrophes naturelles, en particulier pour ce qui est de la responsabilité et de la coordination, et faisant référence aux efforts déployés par le PNUD pour intégrer pleinement la prévention des catastrophes dans les programmes de développement, aimerait savoir quelles sont les principales difficultés que rencontre le PNUD pour inciter les pays à faire une place aux stratégies de prévention des catastrophes dans leurs plans de développement durable. Elle ajoute que les notions de risque et de vulnérabilité doivent dépasser l'échelle locale ou nationale pour tenir compte des différences de vulnérabilité entre les individus.

38. L'intervenante, faisant référence à la collaboration entre les équipes locales et internationales d'intervention d'urgence après le tremblement de terre survenu récemment en République islamique d'Iran, s'interroge sur les mesures à prendre pour renforcer la coordination des capacités entre la FICR et les sociétés nationales, et sur le rôle que pourrait jouer la communauté internationale des donateurs en ce sens. Elle met également l'accent sur l'importance de la planification prévisionnelle et invite les donateurs à améliorer leurs mécanismes de préparation afin d'être en mesure de donner suite aux évaluations des besoins lorsque la situation l'exige. Elle se demande également si le mécanisme des équipes de réserve des Nations Unies pourrait être

intégré dans l'intervention commune des Nations Unies.

39. **M. Backström** (Finlande) aimerait savoir si des calculs ont déjà été effectués pour établir le coût des mesures à prendre en vue d'aider les pays en développement à atteindre le même niveau de préparation que celui des pays industrialisés. Il est crucial d'augmenter une fois pour toutes le niveau de préparation dans l'ensemble de la communauté internationale, car une préparation et une intervention efficaces contribuent de manière déterminante à sauver des vies et des biens.

40. **M. Mosselmans** (Royaume-Uni) appelle l'attention sur les initiatives récemment adoptées par le Département du développement international de son gouvernement en vue d'encourager les bureaux de pays à intégrer la préparation aux catastrophes dans les programmes de développement à long terme. À cet égard, il se demande si les représentants de l'ECHO et du GCIRS pourraient fournir des conseils concernant les meilleures pratiques ou des recommandations générales en matière de stratégie relative à la prévention des catastrophes.

41. La délégation britannique estime qu'il est essentiel d'encourager les pays en développement à intégrer la réduction des risques dans leurs plans de développement et déplore que l'étude de la gestion des risques de catastrophe ne soit pas assez souvent prise en compte dans les stratégies de développement. Le Royaume-Uni est d'avis qu'il faut privilégier le principe d'intervention commune des Nations Unies plutôt que les opérations menées individuellement par des organismes, mais reconnaît qu'il est nécessaire que les donateurs appuient les organismes internationaux les mieux implantés sur le terrain. Il est conscient de l'incidence des changements climatiques sur la prévention des catastrophes et la préparation et continuera d'accorder un degré élevé de priorité aux questions relatives aux changements climatiques et à l'environnement au sein des différentes instances.

42. **M^{me} Eckey** (Observatrice de la Norvège) dit qu'en matière d'acheminement de l'aide d'urgence, il est important que les pays donateurs s'efforcent d'optimiser l'utilisation de ressources limitées. Suite aux observations faites par les participants concernant la nécessité d'écouter les bénéficiaires et autres groupes vulnérables vivant dans des zones sujettes à des catastrophes, qui constituent la principale source

d'information et d'orientation, elle aimerait savoir comment les organisations représentées dans le groupe de travail et leurs agents de réalisation s'assurent que ces secteurs sont effectivement écoutés et participent aux activités de secours.

43. **M. Shimamori** (Japon) déclare que son gouvernement se réjouit d'accueillir la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en janvier 2005. Il est tout à fait d'accord pour dire qu'il faudrait accorder une plus grande importance à la prévention des catastrophes et aux interventions, et se félicite, en particulier, que les intervenants précédents aient mis l'accent sur la participation des populations locales et la nécessité d'intégrer la gestion des catastrophes dans les plans de développement.

44. S'agissant des observations faites par le représentant de la FICR au sujet des efforts à faire pour sensibiliser davantage les familles et mieux les préparer aux catastrophes, l'orateur souligne que le Japon s'est rendu compte, à l'occasion du tremblement de terre de Kobe, que les communautés soudées étaient les mieux préparées à lutter efficacement contre les répercussions des catastrophes. Il aimerait savoir quelles ont été les difficultés rencontrées, dans le cadre de l'intervention en Iran, et notamment des opérations de secours, pour accroître la sensibilisation et quelles ont été les solutions adoptées pour remédier à ces difficultés.

45. **M. Zhang** (Chine) note que les pays s'intéressent de plus en plus au renforcement des capacités et aux interventions en cas de catastrophe. Les enseignements tirés des tremblements de terre survenus récemment en République islamique d'Iran et au Maroc confirment qu'il est essentiel d'intervenir rapidement pour sauver des vies et mettent en lumière l'importance que revêt l'intervention des gouvernements concernés dans la fourniture d'un appui logistique efficace. Le représentant prend note des mesures adoptées par les Nations Unies en vue de renforcer les capacités nationales en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'intervention et indique que la Chine approuve tous les efforts visant à promouvoir une coopération internationale efficace en matière de gestion des secours en cas de catastrophe et des techniques de prévention des catastrophes dans le but de renforcer les capacités nationales.

46. **M. Oosthuizen** (Observateur de l'Afrique du Sud) dit qu'une réunion préparatoire en vue de la

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est récemment tenue en Afrique du Sud. L'un des problèmes auxquels se heurte l'Afrique est que les publications sur les risques de catastrophe et la prévention des catastrophes, bien que nombreuses, restent souvent théoriques et ne sont pas traduites dans les langues locales. Un autre problème tient au fait que le coût des formations est extrêmement élevé. L'intervenant souhaiterait prendre connaissance d'exemples de pratiques recommandables dans ces domaines, et sollicite des conseils concernant la manière d'utiliser les médias pour diffuser l'information.

47. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) est d'avis que le renforcement de la coordination des opérations d'aide humanitaire d'urgence et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et de prévention favorisent la mise en place d'un réseau international d'équipes de secours. Il faut également créer des mécanismes permettant de mettre à profit et de coordonner les capacités nationales en matière de gestion des catastrophes. Il est important que l'intensification des efforts internationaux ne détourne pas l'attention du renforcement des capacités nationales. Le Secrétariat devrait rechercher des moyens d'inciter la communauté des donateurs à mobiliser davantage de ressources en faveur de l'aide humanitaire. Les fournisseurs de matériel spécialisé devraient être mis à contribution. Ainsi, la Russie s'est spécialisée dans le matériel de sauvetage et de transport. Elle collabore activement avec le service de surveillance météorologique de l'Organisation météorologique mondiale, notamment pour ce qui est de l'échange de données météorologiques.

48. **M. Arrion** (ECHO), répondant à une question posée par le représentant du Royaume-Uni, indique que la meilleure manière d'intégrer la préparation aux catastrophes dans les programmes de développement à long terme repose sur le travail d'équipe et consiste à faire en sorte que la formulation d'une stratégie n'émane pas seulement d'un individu ou d'un département. À l'Office, les opérations humanitaires sont coordonnées par un groupe d'appui, composé de représentants des diverses entités concernées, qui se réunit chaque mois pour planifier et coordonner une stratégie commune. Il est également important que les décisions en matière de politique soient prises de manière rationnelle. À cet égard, la Commission européenne a un avantage car c'est le même

Commissaire qui est responsable des programmes de développement et des opérations humanitaires. Pour ce qui est de l'écoute des victimes, l'Office passe par les organismes d'exécution, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales aux niveaux international, national et local, pour se tenir au courant des mécanismes permettant de faire face aux catastrophes qui existent sur le terrain. En ce qui concerne la traduction dans les langues locales, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourraient jouer un rôle déterminant dans la traduction des règles, règlements et directives dans les différentes langues. La question du coût des formations est plus délicate; la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes pourrait constituer un forum approprié pour en débattre.

49. **M. Mohaghegh** (Coordonnateur des opérations de la FICR), répondant à la question posée par la représentante du Canada, indique que la Fédération internationale est une structure d'encadrement qui rassemble un très large réseau de sociétés nationales. La FICR a pour vocation d'aider ses sociétés membres à promouvoir les activités des bénévoles et des jeunes au niveau des pays et de partager avec elles les enseignements utiles tirés des expériences des sociétés sœurs, ainsi que de la communauté internationale, des gouvernements et des organismes des Nations Unies, dans le cadre des opérations menées après une catastrophe.

50. La communauté internationale pourrait contribuer grandement au renforcement des capacités : premièrement, en reconnaissant le rôle joué par les groupes issus de la société civile, en particulier les bénévoles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans la planification et les interventions en cas de catastrophe à l'échelle nationale; deuxièmement, en favorisant l'intégration de la préparation aux catastrophes dans les plans nationaux de développement à long terme. Elle pourrait également fournir un appui technique à la Fédération internationale et aux sociétés nationales dans les domaines touchant les catastrophes. Enfin, étant donné que les pays touchés ne sont pas toujours en mesure de faire face aux effets des catastrophes, elle pourrait mobiliser des ressources financières et non financières à cet effet.

51. S'agissant de l'écoute des bénéficiaires et des victimes, le Coordonnateur souligne que les pertes subies lors d'une catastrophe sont si lourdes que

chaque habitant du pays touché pourrait être considéré comme une victime; l'écoute doit donc se faire tant au niveau local que national. Les acteurs locaux devraient être traités comme des partenaires à part entière lors des activités de secours et de relèvement. Il faudrait également mettre les ressources locales à profit, et s'assurer du respect des cultures et langues autochtones.

52. Pour ce qui est de la sensibilisation, il est important d'avoir recours aux médias, notamment à la radio et à la télévision, pour promouvoir la préparation aux catastrophes. En République islamique d'Iran, des programmes spéciaux dirigés par les Ministères de l'agriculture et de l'éducation font participer les comités de la jeunesse du Croissant-Rouge à la préparation aux catastrophes et à la formation, en mobilisant 250 établissements d'enseignement supérieur et 15 000 écoles. Dans le cadre d'un accord passé avec le Ministère de l'éducation, les enseignants affectés dans des zones reculées du pays contribuent à promouvoir la préparation aux catastrophes dans leur communauté. Il est important que le concept de préparation aux catastrophes soit appliqué au plus près du terrain. En ce sens, il est préférable d'inculquer ce concept plutôt que d'importer et de traduire de la documentation écrite.

53. **M. Frisch** (Président du GCIRS), répondant au représentant du Royaume-Uni, indique que les équipes de recherche et de sauvetage sont déployées aussitôt après une catastrophe. Le GCIRS a, par conséquent, été en mesure d'apporter une aide immédiate en matière de reconstruction et de relèvement, et de promouvoir la préparation aux catastrophes et la prévention. À l'avenir, les organismes de coopération pour le développement devraient davantage axer leurs efforts sur les risques et menaces réels et procéder à des analyses de risque intégrées. Il est notamment crucial de cartographier les zones à risque. Ainsi, il ne sert à rien de parler de développement agricole des zones de montagne si l'on ne tient pas compte des avalanches et des glissements de terrain qui peuvent être causés par des tremblements de terre ou des inondations. Dans un pays donné, coopération pour le développement et aide humanitaire devraient aller de pair. Des spécialistes du monde entier pourraient établir des partenariats dans le cadre de leurs travaux et contribuer au renforcement des capacités en matière de préparation aux catastrophes et de prévention, y compris au moyen de formations, dans les domaines où ils ont acquis de

l'expérience. On observe actuellement que des institutions ne jouissant pas d'une expérience suffisante proposent des formations, une tendance à laquelle il faudrait mettre un frein.

54. Répondant à la question posée par l'observateur de l'Afrique du Sud, l'intervenant indique que le GCIRS a récemment créé une antenne en Tunisie, financée par l'Allemagne et la Suisse, qui a pour mission de traduire, dans un premier temps en arabe, les directives en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe. Des ressources supplémentaires permettraient d'intégrer la traduction et la publication de cette documentation dans les futurs programmes de développement.

55. **M^{me} Taft** (Administratrice assistante du PNUD), répondant à la représentante du Canada, dit que l'une des difficultés auxquelles est confronté le PNUD tient au fait que seul un petit nombre de ses bureaux de pays investissent dans les infrastructures, et qu'il est extrêmement difficile de les intéresser aux questions relatives aux catastrophes. Le PNUD appuie les programmes de secours institutionnels; cependant, de nombreuses catastrophes, comme par exemple des ondes de marée ou des tremblements de terre, revêtent une dimension régionale face à laquelle les bureaux de pays se trouvent dépassés. Le meilleur moment pour promouvoir la prévention des catastrophes naturelles et le renforcement des capacités en la matière est celui qui succède immédiatement à une catastrophe, alors que l'intérêt des populations est le plus fort. La préparation aux catastrophes et la prévention de celles-ci doivent faire partie de la culture des pays particulièrement exposés aux catastrophes, telles que les cyclones et les ondes de marée, et être inculquées notamment aux enfants par le biais de l'école. Les équipes de réserve des Nations Unies collaborent avec les gouvernements pour remédier aux crises en tenant compte des considérations de développement.

56. **M. Graisse** (Directeur exécutif adjoint du PAM), se référant à la question posée par le représentant du Royaume-Uni au sujet d'une intervention commune des Nations Unies, indique que les organismes faisant partie du système doivent avant tout planifier préalablement et définir ensemble les mesures à prendre dans les pays à risque. Dans le même temps, ces organismes doivent continuer de mener à bien leurs propres activités, sans quoi la coordination serait vouée à l'échec. La crise qui frappe l'Afrique australe n'est

pas due seulement à la sécheresse mais à plusieurs facteurs, notamment au VIH/sida et à d'autres facteurs non environnementaux. L'action menée par les organismes doit être suffisamment globale pour tenir compte de tous ces éléments.

57. **M. Egeland** (Coordonnateur des secours d'urgence), animateur, résume le débat en disant que plusieurs orateurs ont mis l'accent sur l'importance des capacités nationales d'intervention. En effet, la gestion des catastrophes relève en premier lieu de la responsabilité des gouvernements. Comme il est souligné dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, l'aide internationale doit venir en complément de leurs efforts et avoir pour but de favoriser les mécanismes d'intervention nationaux. La capacité de la communauté internationale d'appuyer les interventions faisant suite à des catastrophes est plus efficace que jamais grâce à l'amélioration des outils utilisés. Soixante pays, ainsi que des organismes partenaires, tels que la FICR ou l'ECHO, jouent un rôle dans le système des équipes de réserve des Nations Unies, ce qui est de bon augure pour un renforcement de la coordination entre les donateurs et pour la tenue prochaine de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

58. Dans les médias ainsi que dans l'esprit des personnalités politiques de nombreux États Membres, la sensibilisation aux catastrophes demeure cependant trop faible. Les mécanismes d'intervention de certains pays, comme la République islamique d'Iran, l'Inde ou le Bangladesh, se perfectionnent, tandis que ceux d'autres pays accusent un retard. Dans les pays du Sud Sahel en particulier, la crise actuelle s'aggrave chaque jour, et le reste du monde s'en préoccupe à peine. Comme cela a été souligné, il n'est pas suffisant d'envoyer une équipe de réserve des Nations Unies après une catastrophe. Une action commune doit être menée, aux différents niveaux, par l'ensemble de l'équipe de pays et par tous les organismes des Nations Unies, partenaires, donateurs et gouvernements pour aider le pays touché à sortir de la crise. Il faut espérer que les propositions et suggestions formulées au cours de ce débat se concrétiseront sur le terrain.

La séance est levée à 12 h 45.